

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 4 décembre 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : DEVK1241010A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'avis du comité technique local du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 28 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, est fixée à effet du 1^{er} janvier 2012, conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 19 avril 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 4 décembre 2012.

Pour la ministre et par délégation,
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER

ANNEXE

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et des constructions publiques, à effet du 1^{er} janvier 2012

Catégorie	Nombre emplois	Nombre de points attribués	Désignation de l'emploi	Service ou sous-direction
A	1	35	Secrétaire général	Secrétariat général
A	1	28	Responsable de pôle	EDICOM/COM – Pôle communication
A	1	25	Responsable de pôle	DIR/INTER – Pôle international
A	1	25	Chef de bureau	Bureau du personnel, des salaires et de la formation
A	1	25	Chargé de mission	Entretiens du CERTU
A	1	25	Responsable de pôle programme et produits	EDICOM/EDI – Pôle édition
A	1	22	Responsable de pôle	EDICOM/DOC – Pôle documentation
A	1	22	Responsable de pôle	EDICOM/DIF - Pôle diffusion
A	1	22	Chef de bureau	SG/IRT – Bureau informatique, réseaux, télécommunications
Total A	9	229		
B	1	15	Chargé de formation	SG/PERS-FORM Bureau personnel, formation
B	1	15	Responsable pôle et régisseur de recettes	SG/COMPTA - Pôle financier
B	1	15	Adjoint au chef du bureau	SG/PERS-FORM Bureau personnel, formation
Total B	3	45		
Total A,B	12	274		